

PROCÈS-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 Novembre 2002

**N° EFR-23-001141 – Révision 1
Valable 5 ans à compter du 18 avril 2023**

1. SUIVI DU DOCUMENT

Ce procès-verbal annule et remplace le procès-verbal n°EFR-23-001141

Indice de révision	Modification	Commentaire	Date		
0	Création du document.	/	22 mars 2023	Rédacteur	L. BARBIER
				Vérificateur	L. RODIER
				Approbateur	L. RODIER
1	Ajout des coloris beige et gris.	/	20 avril 2023	Rédacteur	L. BARBIER
				Vérificateur	L. RODIER
				Approbateur	L. RODIER

Demandeur SAINT CLAIR TEXTILES
415 Avenue de Savoie
38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
France

Référence commerciale RT360M1

Description sommaire fournie par le demandeur Le tissu est composé de polyester, de masse surfacique 150 g/m², enduit sur les deux faces de PVC de masse surfacique 230 g/m².

Masse surfacique déterminée par le laboratoire 385 g/m² ± 10%

Épaisseur mesurée par le laboratoire 0,36 mm ± 10%

Coloris Tous coloris

Utilisation Matelas

Nature des essais :

- **NF P 92-507 (2004)** : Sécurité contre l'incendie - Bâtiment - Matériaux d'aménagement - Classement selon leur réaction au feu
- **NF P 92-503 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples
- **NF P 92-504 (1995)** : Essais de réaction au feu des matériaux - Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme

Classement :

M1

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : Non limitée à priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais n°EFR-23-001141-BE – Révision 1 du 20 avril 2023.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Efectis France est agréé pour les essais de réaction au feu selon l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 5 février 1959.

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 20 avril 2023

X


Laure BARBIER

Chargé d'affaires

Signé par : Laure BARBIER

X


Lise RODIER

Superviseur Essais

Signé par : Lise RODIER